

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 995^e séance, tenue le mardi 14 février 2006,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le vice-provost et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet, le vice-recteur—International et responsable des études supérieures, M. Jacques Frémont; la vice-rectrice—Vie étudiante, Mme Martha Crago; les doyens, M. Huy Ong, M. Réjean Poirier; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, M. André Ferron, Mme Manon Théorêt; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Pierre Côté, Mme Hélène David; des étudiants, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, Mme Claudette T. Cloutier, Mme Caroline Fortin, M. Olivier Sylvestre; des observateurs, M. Fernand Boucher, Mme Christine Colin.

INVITÉE . Mme Claude Mailhot, vice-doyenne, Faculté de pharmacie, pour la délibération CE-995-5.1.

ABSENTS : Le recteur, M. Luc Vinet; la provost et vice-rectrice—Affaires académiques, Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-recteur—Développement et relations avec diplômés, M. Guy Berthiaume, le vice-recteur—Administration et finances, M. Claude Léger; les doyens, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Boudrias, Mme Irène Cinq-Mars, M. Jean Duhaime, Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche, M. Michel D. Laurier, M. Jean Rouleau, M. Jean Sirois; le représentant du directeur de l'École HEC-Montréal, M. Daniel Racette; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Louise Dagenais, M. Luc Giroux; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, M. Laurent Descarries, Mme Nicole Dubreuil, M. Jacques Gresset, M. Sang Nguyen, Mme Sylvie Normandeau; des observateurs, M. Denis Marchand, Mme Louise-Hélène Richard.

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Pierre Simonet

SECRÉTAIRE Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

CE-995-1 ORDRE DU JOUR CE-995-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux (992^e, 993^e et 994^e séances)
3. Affaires découlant du procès-verbal de la 994^e séance
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1 Faculté de pharmacie
 - Création d'un programme de Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques
 - 5.2 Registrariat
 - Date limite pour le dépôt des demandes d'admission dans les programmes de premier cycle
6. Affaires diverses
7. Prochaine séance
8. Clôture de la séance

CE-995-2 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX CE-995-2

Procès-verbal de la 992^e séance

Une correction est demandée, à la liste des présences.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 992^e séance tenue le 5 décembre 2005, tel que corrigé.

Procès-verbal de la 993^e séance

Une modification est demandée, aux pages 3 et 4, de remplacer « donnant accès à l'ordre professionnel » par « donnant accès au droit de pratique de l'ordre professionnel », dans le deuxième paragraphe de la délibération CE-993-5.1 et de la délibération CE-993-5.2.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 993^e séance tenue le 13 décembre 2005, tel que modifié.

Procès-verbal de la 994^e séance

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 994^e séance tenue le 24 janvier 2006, tel que présenté.

CE-995-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 994^e SÉANCE

CE-995-3

La liste des affaires découlant du procès-verbal de la 994^e séance tenue le 24 janvier 2006 a été déposée en séance. La secrétaire générale en fait la présentation.

En affaires découlant du procès-verbal de la 992^e séance tenue le 5 décembre dernier, il est demandé que le vice-rectorat–Affaires académiques vérifie si les modalités qui avaient été prévues en regard de la consultation des étudiants sur les mesures de rattrapages appliquées ont été suivies par l'ensemble des Facultés. La vice-rectrice adjointe–Études mentionne que le suivi nécessaire sera effectué.

CE-995-4

INFORMATION ET QUESTIONS

CE-995-4

Résultats des admissions et inscriptions

Le registraire présente les résultats relatifs aux processus d'admission et d'inscription. Relativement au trimestre d'hiver 2006, on procède actuellement à l'annulation de l'inscription d'étudiants dont le dossier n'a pas été complété. Pour ce même trimestre, on observe que la diminution du volume du nombre d'inscriptions a entraîné une réduction du nombre de EETC. Ces résultats pourraient varier légèrement, en raison de réinscriptions, mais laissent entrevoir que les résultats pour ce trimestre seront du même ordre que ceux de l'année dernière au trimestre correspondant.

Les résultats disponibles à ce jour pour le trimestre d'automne 2006 montrent une diminution globale du nombre de demandes d'admission. Les analyses effectuées amènent à considérer la diminution des effectifs étudiants au collégial. Comparativement à l'année précédente, les résultats relatifs aux programmes de la Faculté des études supérieures montrent le maintien du

nombre de demandes d'admission aux programmes de deuxième cycle, et une légère diminution du nombre de demandes aux programmes de troisième cycle.

CE-995-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

CE-995-5.1 Faculté de pharmacie CE-995-5.1
- Création d'un programme de Baccalauréat spécialisé
en sciences biopharmaceutiques

A-33/995^o/446, 446.1

La Commission reçoit Mme Claude Mailhot, vice-doyenne aux études de la Faculté de pharmacie. À la suite de la présentation du projet par le doyen de la Faculté et par la vice-rectrice adjointe–Études, la vice-doyenne explique la structure et les objectifs du programme proposé.

Le programme de Baccalauréat spécialisé en sciences biopharmaceutiques–BSBP vise la formation de professionnels pour l'industrie du médicament, les industries connexes et les agences gouvernementales. Il pourra ainsi répondre aux besoins actuels et futurs du marché de l'emploi, des milieux de développement et des milieux de recherche, en lien avec les divers champs du développement du médicament (produits pharmaceutiques et médicaments novateurs, produits cosmétiques, produits de santé naturels, et aliments fonctionnels, recherches pré-clinique, clinique et hospitalo-universitaire, biotechnologies, etc.). Il pourra également répondre aux besoins de formation dans ces secteurs, lesquels se posent au niveau de la formation professionnelle de premier cycle, mais également au niveau de la formation aux études supérieures, professionnelle ou de recherche. Le programme bénéficie d'expertises présentes à la Faculté et de collaborations externes avec l'industrie et les organismes gouvernementaux, ainsi que de la collaboration de la Faculté de médecine et la Faculté des arts et des sciences aux enseignements et aux contenus de formation.

La structure du programme totalise 97 crédits répartis selon 82 crédits obligatoires et 15 crédits à option. Les crédits à option sont suivis selon l'un des trois cheminements définis pour le programme : cheminement général, cheminement *honor* (initiation à la recherche et préparation à la poursuite d'études supérieures), et cheminement « milieu de travail » (comportant un stage de quatre mois). Le tableau de la structure du programme figure à la partie 10.2 du dossier de présentation (pages 62 à 64); la section 10.1 présente des tableaux sur le canevas général du programme, de l'organisation et de la séquence des activités pour chacune des années du programme (pages 58 à 61).

Les contenus de formation sont assurés selon l'acquisition progressive des connaissances liées au développement du médicament, et relèvent des sciences pharmaceutiques, des mécanismes biologiques, des sciences biomédicales, de la pharmacogénétique, etc. Le cursus du programme a été fondé sur la définition de lignes directrices, d'orientations et d'un répertoire des compétences transversales et spécifiques, et prévoit l'application de méthodes pédagogiques diversifiées.

La Commission souligne la qualité du dossier de présentation et du projet, ainsi que la teneur de la réflexion qui l'a fondé.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur l'attribution des sigles selon l'unité de laquelle les cours relèvent (cours de service), et sur les spécificités du programme proposé par rapport aux formations existant au Québec et au Canada dans les domaines pharmaceutiques et biomédical (tableau comparatif, page 38).

Le vice-doyen de la Faculté des études supérieures mentionne que la Faculté de pharmacie devra s'assurer que la commande de cours de service relevant de la Faculté de médecine aura été bien transmise et comportera les éléments d'information nécessaires pour que ces cours

soient créés au niveau des instances de la Faculté. Il précise également que le programme proposé ne se pose pas en compétition avec le programme de Baccalauréat en sciences biomédicales de la Faculté de médecine au niveau des débouchés professionnels. Le programme de BSBP a d'ailleurs reçu l'appui de la Faculté de médecine.

Sur le cheminement *honor*, décrit aux pages 70 et 71 du document, le représentant étudiant s'informe de la possibilité que les composantes proposées pour ce cheminement soient revues, dans l'éventualité où des balises seraient précisées au niveau institutionnel en regard de l'établissement de cheminements *honor*. La vice-rectrice adjointe—Études explique qu'une réflexion a été entamée à la Sous-commission du premier cycle, sur la pertinence qu'il y aurait de définir des balises pour ces cheminements. Cette démarche se fonde toutefois sur les principes identifiés dans le cadre de travaux menés par des vice-doyens aux études sur cette question. De fait, les cheminements ou orientations *honor* établis au cours des dernières années dans certains programmes ont comporté les composantes identifiées dans ce cadre, et retenues de manière consensuelle. La réflexion de la Sous-commission s'est posée en regard de cheminements dont certaines composantes différaient de celles reconnues par consensus. Par ailleurs, le fait de la reconnaissance du consensus établi sur les composantes attendues d'un cheminement *honor*, et le fait que le cheminement proposé par la Faculté de pharmacie s'y conforme, suffisent à ne pas imposer à la Faculté l'obligation évoquée. La vice-rectrice adjointe suggère plutôt d'approuver le cheminement proposé par la Faculté. Il conviendra de revenir sur cette question uniquement si des balises étaient formellement adoptées, ultérieurement. Dans un tel cas, les Facultés seraient informées des balises adoptées, et seraient invitées à réexaminer les cheminements ou orientations *honor* déjà existants, au cas par cas.

Le vice-provost signale que des ressources importantes seront requises par l'implantation du programme. L'annexe 8 présente une analyse des ressources qui seraient requises pour le développement et l'implantation du programme. Des précisions sont apportées sur la prise en compte des aspects budgétaires, à des degrés divers selon le cas, par les instances à travers lesquelles doit cheminer le projet de programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Baccalauréat spécialisé en sciences biopharmaceutiques, à la Faculté de pharmacie, conformément au document A-33/995^e/446.

CE-995-5.2

Registrariat

CE-995-5.2

- Date limite pour le dépôt des demandes d'admission aux programmes de premier cycle

A-33/995^e/447, 447.1

Le registraire présente le projet présenté, se reportant du document de présentation, lequel explicite les divers ordres de raisons sur lesquelles on a fondé la proposition de modifier la date limite pour le dépôt des demandes d'admission aux programmes de premier cycle, et précise les modalités d'application de cette modification.

En réponse à une question, il est mentionné que la date limite pour le dépôt des demandes d'admission dans les autres universités québécoises reste celle du 1^{er} mars. On doit considérer le fait que l'Université de Montréal est l'institution qui reçoit le plus grand nombre de demandes.

